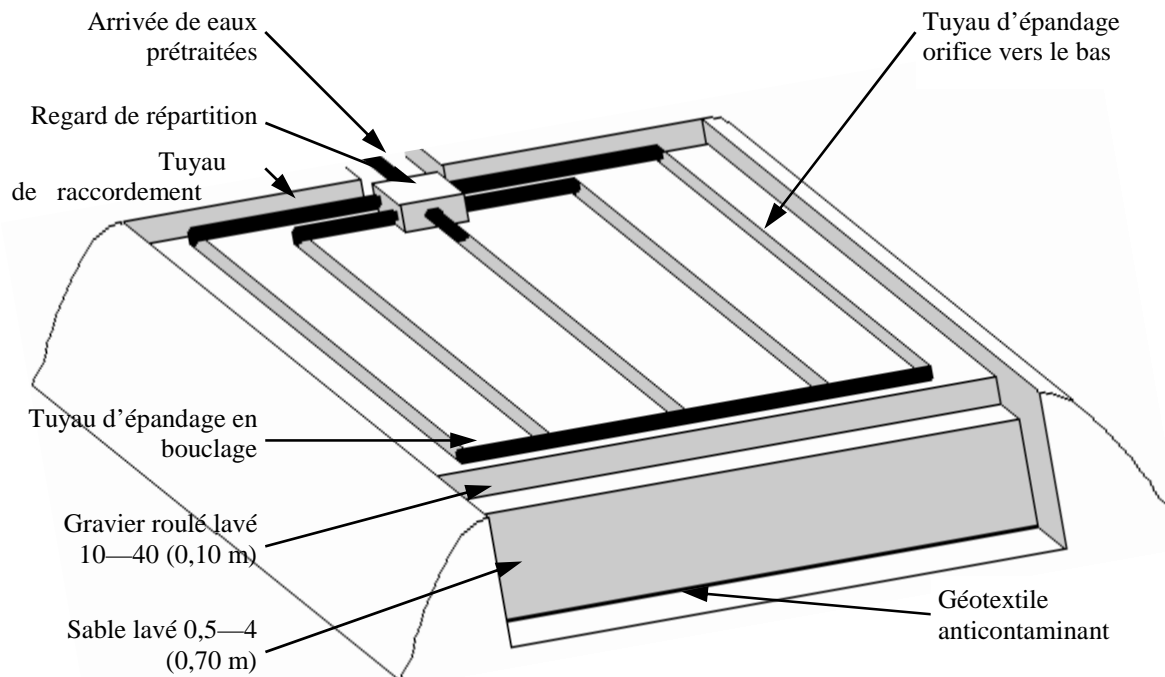


CONSEIL POUR L'IMPLANTATION D'UN TERTRE D'INFILTRATION



⊕ RÉALISATION DES FOUILLES

Le terrassement est interdit lorsque le sol est détrempé. Les fouilles ne doivent pas rester à ciel ouvert par temps de pluie et seront remblayées au plus tôt, **après contrôle de bonne exécution des travaux par le SPANC.**

Les travaux ne doivent pas entraîner le compactage des terrains réservés au système de traitement. Pour cela, les engins de terrassement doivent effectuer les fouilles en une seule phase. Les parois et le fond de fouille seront scarifiés au râteau sur environ 0,02 m de profondeur.

► *Dimensions et exécution de la fouille pour un tertre d'infiltration*

Le fond du tertre d'infiltration doit se situer à environ 0,80 m sous le fil d'eau en sortie du regard de répartition. La profondeur de la fouille varie suivant le niveau d'arrivée des eaux prétraitées, la position du tertre par rapport à la pente naturelle et la nature du fond de fouille.

Dans un sol fissuré, le fond de fouille pourra être recouvert d'un géotextile. Les parois verticales de la fouille seront protégées à l'aide d'un film imperméable. Pour assurer l'imperméabilisation de la surface voulue, plusieurs films pourront être utilisés bout à bout en prévoyant un recouvrement d'au moins 0,20 m.

La largeur du filtre à sable vertical drainé est fixée à 5 m à son sommet, la longueur minimale est de 4 m.

⊕ MISE EN PLACE DU TERTRE

► *Pose du sable et du gravier*

Le sable (0,5 – 4 ou 2 – 4 mm) roulé lavé est déposé sur une épaisseur de 0,70 m et nivelé sur toute la surface du filtre.

Une couche de gravier (10 – 40 mm) roulé lavé et stable à l'eau est étalée horizontalement sur le sable sur une épaisseur minimale de 0,10 mm.

► *Pose de regard de répartition*

Le regard doit être posé sur une couche de gravier d'environ 0,10 m d'épaisseur de façon horizontale et stable. Les côtes des tuyaux issues de la fosse toutes eaux et celles d'arrivée doivent respecter une pente minimale de 0,5%, afin de faciliter l'écoulement.

L'utilisation de regards d'eaux pluviales est inadaptée. Pour une bonne étanchéité, il est préférable de recourir à des regards prévus à cet effet

► *Pose des tuyaux de raccordement*

Les tuyaux de raccordement sont les éléments permettant la jonction entre le regard et les tuyaux d'infiltration. **Ils ne sont pas perforés** pour assurer une stabilité maximale des regards.

Chaque tuyau de raccordement est raccordé à un seul tuyau d'infiltration. Il est raccordé au regard et est posé directement sur la couche de gravier supérieur.

► Pose des tuyaux d'infiltration

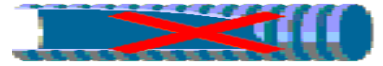
Les tuyaux souples et les tuyaux de drainage agricoles sont interdits. Le diamètre des tuyaux doit être au minimum de 100 mm.

Les orifices des tuyaux auront une section minimale telle qu'elle permettra le passage d'une tige circulaire de 5 mm de diamètre, mais pas le passage des graviers. Si les orifices sont circulaires, ils auront un diamètre minimal de 8 mm. L'espacement des orifices sera de 0,10 à 0,30 m.

Drain d'épandage :



Drain agricole :



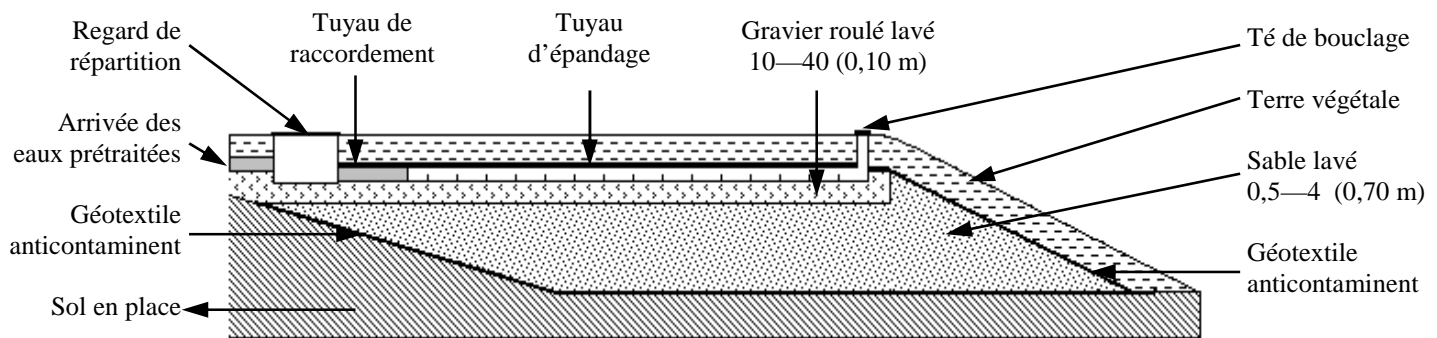
La pose des tuyaux d'épandage (5 au minimum) s'effectue sur le gravier, **orifice vers le bas**. Ils sont espacés de 1 m d'axe en axe et bouchés en extrémité aval par des équerrés ou systèmes équivalents. Les tuyaux d'épandage latéraux doivent être à 0,50 m du bord de la fouille.

► Pose des tuyaux de bouclage

Le bouclage en extrémité est réalisé à l'aide de tuyaux perforés raccordés aux autres tuyaux d'infiltration par des regards de bouclages ou des tés, posés directement sur le lit de gravier. La jonction entre ces éléments doit être horizontale et stable.

Une couche de gravier (10 – 40 mm) d'environ 0,10 m est étalée avec précaution de part et d'autre des tuyaux d'épandage et de raccordement pour assurer leur assise.

Coupe longitudinale du tertre en terrain en pente



⊕ POSTE DE RELEVAGE

Si l'habitation n'est pas surélevée, la mise en place d'un poste de relevage est indispensable. Le poste de relevage peut être préfabriqué avec un tampon amovible imperméable à l'air et aux eaux de ruissellement. Toute précaution doit être prise pour éviter la remontée du poste de relevage, notamment lorsque le sol est gorgé d'eau. Le volume de chaque bâchée doit être au maximum de 1/8^{ème} de la consommation journalière. La bâche doit être ventilée.

La pompe doit être facile d'accès de façon à permettre les réparations éventuelles des systèmes électromécaniques. Une alarme placée dans la maison peut prévenir en cas de dysfonctionnement du poste de relevage. Le tuyau de refoulement doit être muni d'un clapet anti-retour.

⊕ REMBLAYAGE

Attention, un contrôle de bonne exécution des travaux avant recouvrement doit être effectuée par le SPANC.

Tuyaux d'épandage et gravier sont recouverts d'un géotextile, de façon à les isoler de la terre végétale qui comblera la fouille. Le géotextile débordera de 0,10 m de chaque côté des parois de la fouille.

Pour assurer la couverture sur l'ensemble de la surface, plusieurs coupes de géotextile pourront être utilisées bout à bout, en prévoyant un recouvrement d'au moins 0,20 m.

La terre végétale utilisée pour le remblayage des fouilles est exempte de tout élément caillouteux de gros diamètre. Cette terre est étalée par couches successives directement sur le géotextile, en prenant soin d'éviter la déstabilisation des tuyaux et des regards. Le remblayage doit tenir compte des tassements du sol afin d'éviter tout affaissement ultérieur.

Tous les tampons doivent rester apparents et affleurer au niveau du sol sans permettre le passage des eaux de ruissellement. Toute plantation d'arbre ou de végétaux est à proscrire dans un rayon de 3 m autour du système de traitement. Le traitement est situé en dehors de toute aire de circulation. Aucun revêtement imperméable à l'air et à l'eau ne doit recouvrir, même partiellement, la surface consacrée au traitement.